



**Klaudija Cremers – "Les négociations en cours à l'ONU pour un nouveau traité sur la biodiversité marine offrent une occasion unique de s'assurer que chacun bénéficie des avancées passionnantes de la biotechnologie marine."**

Alors que les nouvelles technologies et méthodes scientifiques pour échantillonner et étudier l'océan se développent rapidement, les scientifiques et les entreprises s'intéressent de plus en plus à l'exploration de la diversité génétique du monde sous-marin. La bioprospection, la recherche de ressources génétiques marines (RGM) ayant une valeur commerciale potentielle, n'est pas réglementée dans les eaux internationales, mais les négociations en cours sur les traités des Nations unies (ONU) pourraient changer le paysage de la gouvernance.<sup>1</sup> Klaudija Cremers, chercheur en gouvernance internationale des océans à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)<sup>2</sup> à Paris, nous a parlé des perspectives de la biotechnologie et des questions en suspens dans les dernières étapes des négociations du traité.

**Les biotechnologies marines, quelles perspectives ?**

Les échantillons biologiques utilisés dans la recherche scientifique marine sont collectés pour divers domaines scientifiques, notamment la taxonomie, l'écologie, la biologie de la conservation et la recherche sur le changement climatique. Les organismes vivants dans les grands fonds marins sont particulièrement intéressants pour les chercheurs et le secteur privé, car ils ont développé des caractéristiques uniques pour survivre dans des environnements extrêmes.

L'information génétique de ces organismes a déjà été utilisée pour le développement de produits pharmaceutiques et cosmétiques à valeur commerciale. Les enzymes des éponges ont été utilisées pour lutter contre certains types de cancer, d'infections microbiennes et d'inflammations. Le premier médicament contre la COVID-19 autorisé dans l'UE a été dérivé des éponges de mer. Néanmoins, il est difficile de donner une indication de la valeur commerciale des RGM : le processus de commercialisation est coûteux et difficile, car la recherche se déroule en eaux profondes et lointaines, et il peut falloir plusieurs années pour créer un produit commercial à partir d'un échantillon biologique.

**Pourquoi est-il si urgent de réglementer les ressources génétiques marines dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale ?**

L'utilisation des ressources génétiques collectées dans les eaux nationales d'un État est réglementée par le protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique, qui a transformé les normes éthiques préexistantes et les bonnes pratiques établies en obligations juridiques contraignantes. Au-delà des eaux

---

<sup>1</sup> <https://www.un.org/bbnj/>

<sup>2</sup> <https://www.iddri.org/fr>



nationales, il n'y a pas de telle réglementation, ce qui signifie que les États dotés de capacités technologiques avancées sont libres d'exploiter ces ressources communes, sans obligations de partager les bénéfices, de protéger l'environnement marin ou d'aider d'autres États à développer leurs capacités de recherche. Presque toutes les demandes de brevets RGM (98 %) ont été déposées par des acteurs de seulement dix pays, l'Allemagne (49 %), les États-Unis (13 %) et le Japon (12 %) étant en tête.

Les négociations ont été caractérisées par un clivage idéologique : de nombreux États développés affirment que les RGM font partie du principe de longue date de la « liberté de la haute mer », ce qui signifie qu'ils doivent être exploités selon le principe du « premier arrivé, premier servi » ; tandis que de nombreux États en développement soutiennent que les RGM font partie du « patrimoine commun de l'humanité », ce qui exigerait que les avantages de l'exploitation des RGM soient partagés entre toutes les nations. Les États en développement soutiennent fermement qu'un nouveau traité devrait donner la priorité au développement de leurs capacités de recherche et garantir que tous les pays puissent accéder aux RGM et aux résultats de la recherche scientifique. Toutefois, certains scientifiques craignent qu'un traité n'impose de nouvelles obligations, comme l'obligation d'obtenir des permis et de partager les données, ce qui pourrait limiter les recherches futures.

### **Où en sont les négociations internationales ?**

Le dernier projet de texte du traité de novembre 2019 contient encore de nombreux points en suspens, en attendant que les États parviennent à un consensus et choisissent entre plusieurs options alternatives.<sup>3</sup> La manière dont les RGM devraient être réglementées à l'avenir reste l'élément clé de la controverse, en raison du fossé idéologique profond qui sépare les pays développés et les pays en développement. Mais cette impasse pourrait être surmontée si les négociateurs se concentraient sur les aspects pratiques d'un régime de partage des avantages, s'entendant sur le comment (par exemple, qui est responsable de la surveillance de l'utilisation des RGM ?), le quand (par exemple, à quel moment l'obligation sera-t-elle déclenchée ?) et sur quels types d'avantages (monétaires ou non monétaires, tels que l'accès aux échantillons et le partage des informations) seront partagés.

Pour l'instant, il n'est pas encore clair dans quelle mesure le texte de l'accord sera ambitieux et pratique. Toutefois, il est clair que les négociateurs peuvent profiter de cette occasion unique pour établir des normes éthiques minimales pour la future recherche scientifique marine qui pourraient profiter à tous.

Propos recueillis par Lauriane Gorce, directrice scientifique de l'Institut de la technologie pour l'humain — Montréal

---

<sup>3</sup> Lire l'étude de l'IDDRI publiée en janvier 2020 "[A preliminary analysis of the draft high seas biodiversity treaty](#)", Klaudija Cremers, Glen Wright, Julien Rochette (IDDRI), Kristina Gjerde (IUCN), Harriet Harden-Davies (University of Wollongong)